



# Révision du SAGE

Au terme de plusieurs mois de réflexion, le projet de révision du SAGE<sup>(1)</sup> a été validé le 15 février 2018 par les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) des bassins versants du Layon, de l'Aubance, du Louet et du Petit Louet. Ce document de référence fixe 4 enjeux principaux :



<b>Enjeu 1</b> Gouvernance et organisation	<b>Enjeu 2</b> Qualité physico-chimique des eaux	<b>Enjeu 3</b> Qualité des milieux aquatiques	<b>Enjeu 4</b> Aspects quantitatifs
---	---	--	--

(1) Le SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux - est un document qui liste les actions prioritaires à mettre en œuvre afin de valoriser et protéger notre ressource en eau et nos milieux aquatiques pour les années à venir.

**Vous avez la PAROLE!**

**L'Enquête publique** zoom sur...

Les nouvelles dispositions du SAGE<sup>(1)</sup> peuvent vous concerner (riverain d'un cours d'eau, propriétaire d'un plan d'eau, ...), c'est pourquoi il sera soumis à consultation. **Fin 2018**, ce projet de SAGE sera soumis à **enquête publique**. Chaque personne aura alors accès aux différents documents et pourra donner ses appréciations et propositions. Le public sera informé de cette enquête via notre site internet, la presse locale, les mairies, etc.

# Qualité de l'eau : atteindre le Bon État des cours d'eau

En tant que pays européen, nous devons atteindre le « Bon État » des masses d'eaux (eaux de surface et souterraine), d'ici 2021 ou 2027. Ce « Bon État » doit permettre notamment l'épuration de l'eau, le remplissage des nappes et la préservation de la biodiversité.

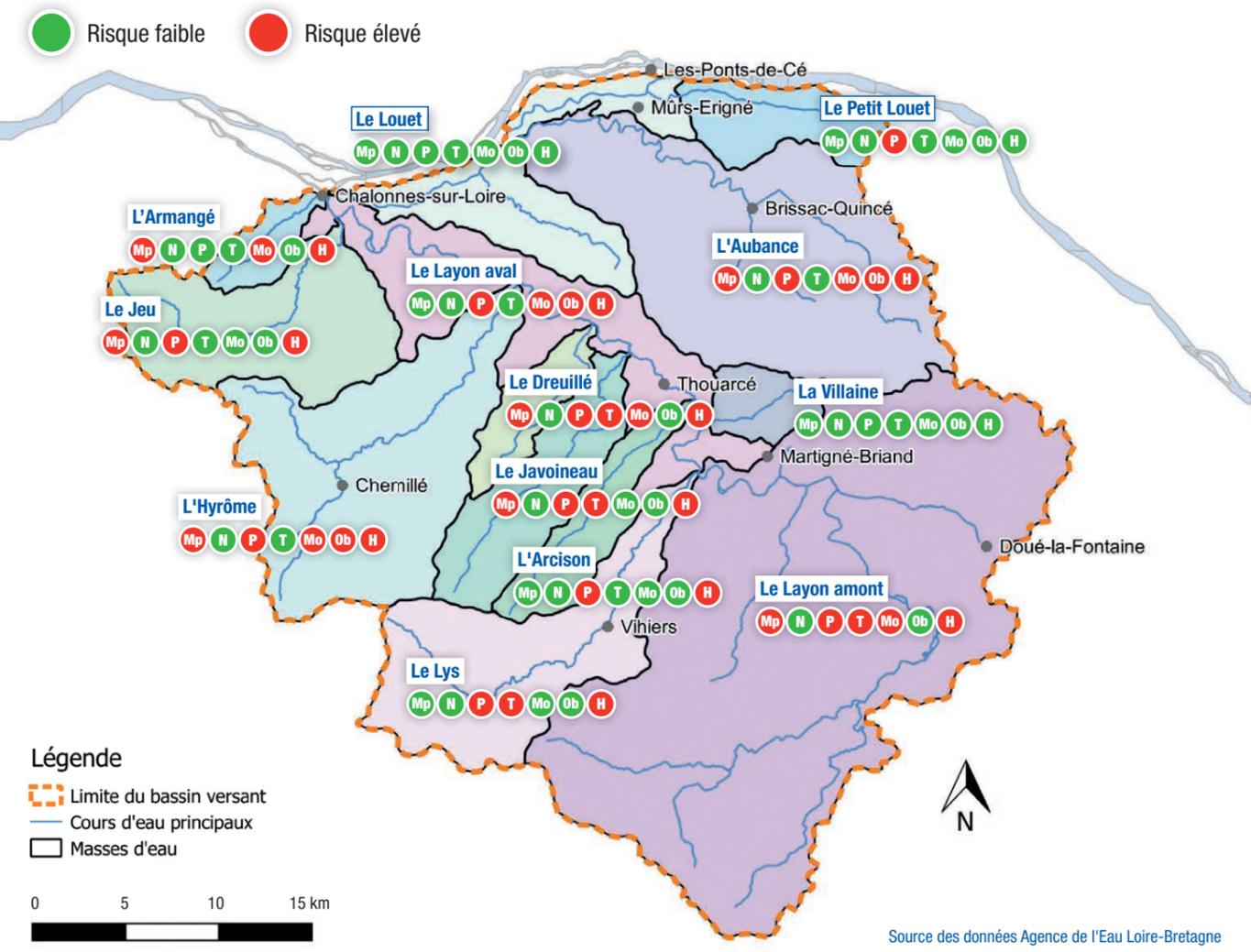


L'état des lieux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) a identifié les indicateurs de facteurs de risque de non-atteinte du Bon État pour notre territoire :

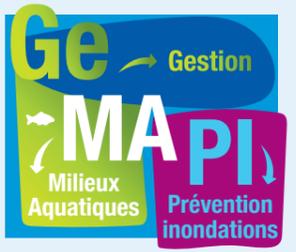
- Mp Macropolluants** : molécules issues principalement des rejets de stations d'épuration et de certaines pollutions diffuses ;
- N Nitrates** : composés surtout utilisés comme engrais ;
- P Pesticides** : produits chimiques de protection des végétaux, désherbants ;
- T Toxiques** : substances principalement issues de l'industrie, des entreprises, des stations d'épuration et des surfaces imperméabilisées ;
- Mo Morphologie** : forme du cours d'eau (largeur, présence de méandres, pente des berges, etc) ; de nombreux cours d'eau ont été recalibrés et ont donc une forme éloignée de l'état naturel ;
- Ob Obstacles à l'écoulement** : ouvrages (seuil, clapet, etc) qui bloquent l'écoulement de l'eau, le passage des sédiments et/ou des poissons ;
- H Hydrologie** : débit du cours d'eau, c'est-à-dire une circulation d'eau suffisante toute l'année.

La carte représente une projection de ces facteurs de risque à échéance 2021/2027 (compte tenu des données connues à ce jour)

On peut observer un grand nombre d'indicateurs au vert si on maintient les efforts. Cependant certains restent rouge ce qui implique que les efforts devront être d'autant intensifiés.



# Les nouvelles compétences GEMAPI



Cette année 2018, c'est une nouveauté : La GEMAPI est entrée en vigueur ! Elle découle de préoccupations majeures : les milieux aquatiques et les inondations.

Les nouvelles compétences s'articulent autour de :

- **L'aménagement des bassins versants** visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau
- **La défense contre les inondations et contre la mer**
- **L'entretien et l'aménagement des cours d'eau**, canaux, lacs et plans d'eau
- **La protection et la restauration des sites**, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Depuis 2016, de nombreuses communes et intercommunalités ont confié ces missions, jusqu'alors non obligatoires, au Syndicat Layon Aubance Louets qui les exerçait à une échelle hydrographique cohérente : celle du bassin versant « Layon Aubance Louets ». Ce sont dorénavant les intercommunalités qui ont l'obligation d'exercer cette compétence GEMAPI. Les 7 intercommunalités\* ont souhaité la transférer au Syndicat Layon Aubance Louets afin de conserver la logique de bassin versant. En nous confiant la GEMAPI, elles reconnaissent le savoir-faire du Syndicat et cela permet une vision globale, stratégique et cohérente à l'échelle du bassin versant.



\* Angers Loire Métropole, Communauté de Communes Loire Layon Aubance, Communauté de Communes du Thouarsais, Mauges Communauté, L'Agglomération du Choletais, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Saumur Val de Loire

# Les études et travaux de restauration des milieux aquatiques

Ces actions sont réalisées dans le cadre des contrats de mise en œuvre du SAGE Layon Aubance Louets :

- Le Contrat Territorial 2017-2021, signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- Le Contrat Régional de Bassin Versant 2017-2019, signé avec le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire.
- Le Contrat Loire et ses Annexes 2015-2020, signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire.



Restauration de la ripisylve sur le Jeu

## Restauration de la ripisylve

Restauration de la végétation des berges : élagage, abattage, recépage d'arbres et retrait d'embâcles

- Le Jeu / Saint-Laurent-de-la-Plaine, Sainte-Christine, La Jumellière et Neuvy-en-Mauges
- Le Layon / Cléré-sur-Layon
- L'Aubance / Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance
- Le Jeu / Chaudefonds-sur-Layon et Chalonnes-sur-Loire

Années de réalisation des études et travaux :

- : réalisés en 2017
- : prévus en 2018



Les portes des Mazeries du Petit Louet aux Ponts-de-Cé

## Prévention des inondations

- Le Petit Louet / Réparation des portes des Mazeries / Les Ponts-de-Cé
- Le Petit Louet / Étude sur la Levée du Petit Louet (2017-2018) / Blaison-Saint-Sulpice, Saint-Saturnin-sur-Loire, Les Garennes-sur-Loire et Les Ponts-de-Cé



Arrachage manuel de la Jussie sur l'Aubance

## Lutte contre les espèces envahissantes

Arrachage manuel et/ou mécanique de la jussie

- Le Layon / Chaudefonds-sur-Layon et Chalonnes-sur-Loire
- L'Aubance / Denée
- Participation financière au piégeage des ragondins et rats musqués
- Territoire du Syndicat Layon Aubance Louets



Zone humide

## Inventaire et aménagement de zones humides

Inventaire des zones humides et des haies par les collectivités dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme (Maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale)

- Chemillé-en-Anjou
- Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais / Saint-Maurice-Etusson, Genneton et l'Argentonnay
- Agglomération du Choletais / Lys-Haut-Layon, Cernusson, Cléré-sur-Layon, Coron, Montilliers, Passavant-sur-Layon, Saint-Paul-du-Bois, La Plaine et Somloire

Restauration de mares : débroussaillage, abattage et/ou désenvasement

- 6 mares privées sur le bassin versant de l'Armangé / Chalonnes-sur-Loire
- 6 mares privées sur le bassin versant du Jeu / Chalonnes-sur-Loire



Restauration d'une mare à Chalonnes-sur-Loire

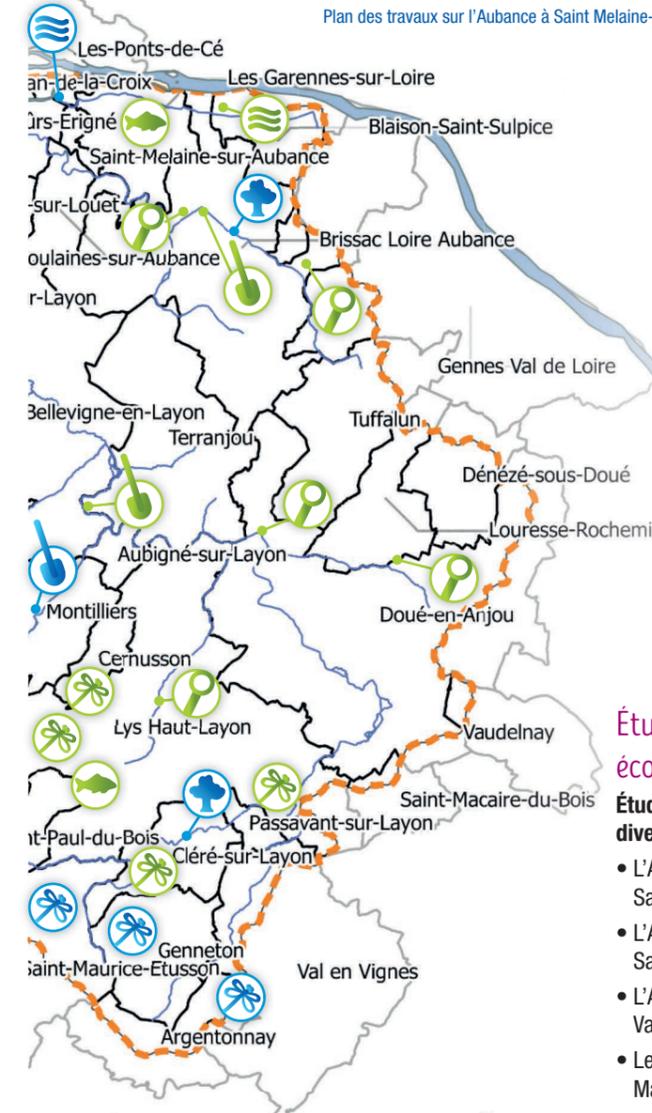
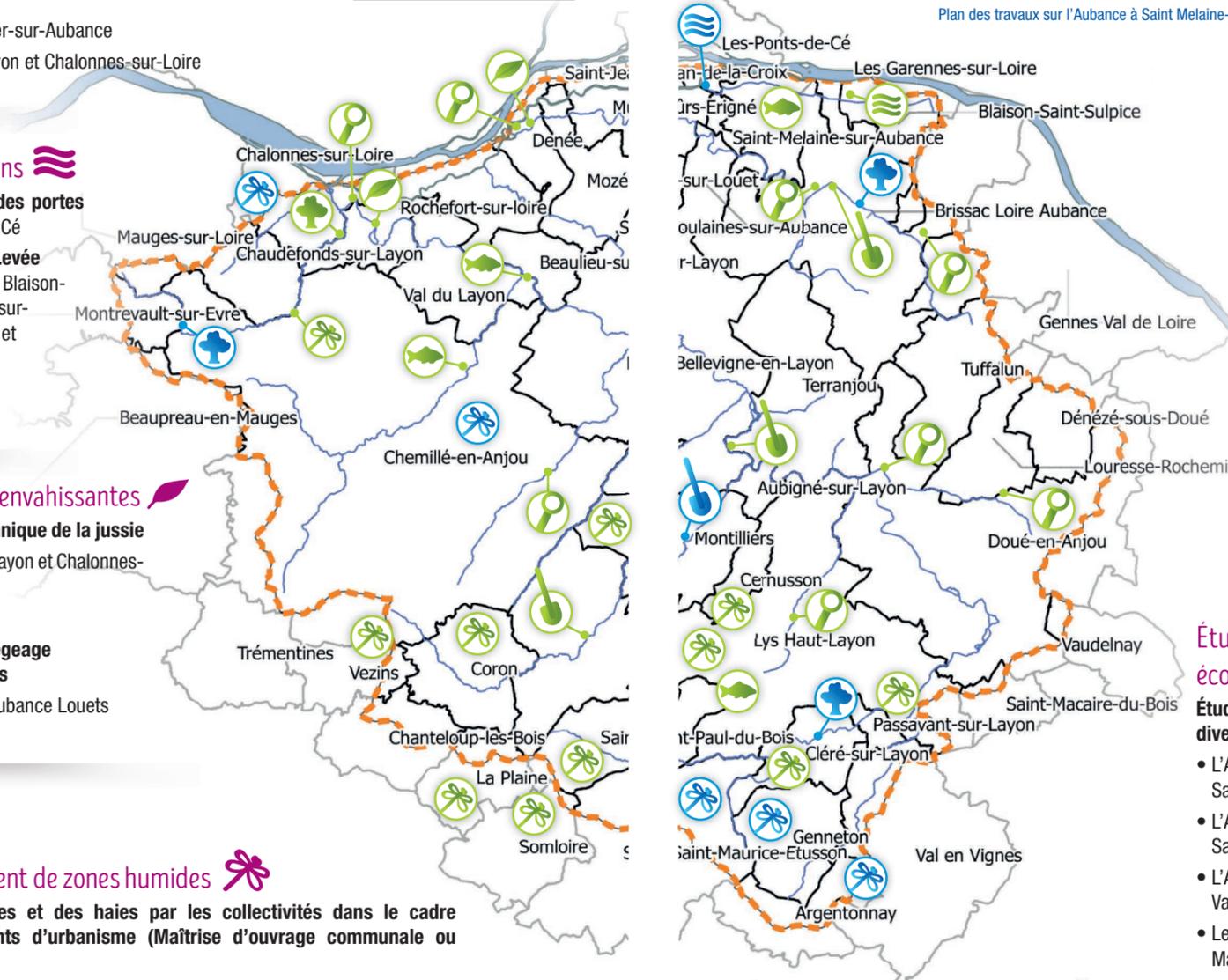


Plan des travaux sur l'Aubance à Saint Melaine-sur-Aubance

## Travaux de restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau

Travaux de suppression de clapets ou d'ouvrages sur cours d'eau, reprise des berges, diversification du lit et des habitats aquatiques

- L'Aubance / Saint-Melaine-sur-Aubance
- L'Aubance / Charruau à Soulaines-sur-Aubance
- Le Layon / Moulin des Planches à Beaulieu-sur-Layon
- L'Hyrôme / Frogeroux à Chanzeaux
- Ruisseau du Pont Moreau / Les Cerqueux-sous-Passavant



Reprise des berges sur le Lys à Montilliers

## Travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau

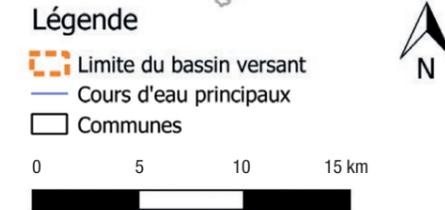
Travaux de restauration du lit et des berges

- Le Lys / la Querfession à Montilliers
- Le Layon / Lavoir de Mâchelles à Faveraie-Mâchelles
- Ruisseau de Fourgas / Fesle à Saint-Saturnin-sur-Loire
- Le Lys / Vihiers

## Études pour la restauration de la continuité écologique et/ou de la morphologie des cours d'eau

Études de suppression de clapets ou d'ouvrages sur cours d'eau, reprise des berges, diversification du lit et des habitats aquatiques.

- L'Aubance / Entre le Pont des Buttes et la RD 748 à Brissac-Quincé et Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance
- L'Aubance / Zone humide entre la Chaussée Albert et le Pont des Buttes à Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance
- L'Aubance / Entre le Moulin Roux et le Moulin de Ras à Saint-Jean-des-Mauvret et Vauchrétiën
- Le Layon / Entre la Bonde et le Petit Noizé à Tigné, Saint-Georges-sur-Layon, Brigné et Martigné-Briand
- Le Livier / Plan d'eau communal et le Lavoir à Trémont
- Le bras de Trébusson à Denée
- Plan d'eau de Plaisance sur le ruisseau de la Frappinière à Valanjou
- Ruisseau de Douet / Plans d'eau communaux à Doué-la-Fontaine
- Le Layon / Entre le camping de Chaudefonds-sur-Layon et l'ancien plan d'eau de Chalonnes-sur-Loire



En savoir +

Retrouver les détails des études et travaux de restauration des milieux aquatiques sur notre site internet : [www.layonaubancelouets.fr](http://www.layonaubancelouets.fr)



# Le territoire s'engage à diminuer la présence des pesticides dans l'eau

Tous concernés, de plus en plus nombreux à être engagés...

## Des agriculteurs et viticulteurs se forment pour diminuer leur impact

Tous les ans, des rencontres « bouts de champs » sont organisées par des membres de la commission prescripteurs. Ces animations permettent aux agriculteurs et viticulteurs de s'informer sur des techniques leur permettant de réduire leur utilisation de pesticides. Ici, une journée technique présentant des pulvérisateurs confinés utilisés en vignes et permettant de réduire les doses de produits de 50 %.



Pulvérisateur confiné



Journée technique viticole

**En savoir +**  
Retrouvez l'agenda des **animations agricoles et viticoles** sur notre **site internet**

## Des paysagistes s'engagent à proposer à leurs clients le « Zéro Pesticide »



En 2018, une vingtaine de paysagistes s'est engagée à ne plus proposer ni utiliser de pesticides auprès de leurs clients dans les trois ans à venir. Afin de les accompagner dans cette démarche, le Syndicat Layon Aubance Louets leur propose des outils de communication et un programme de formations aux méthodes de jardinage au naturel et à l'argumentaire Zéro Pesticide.

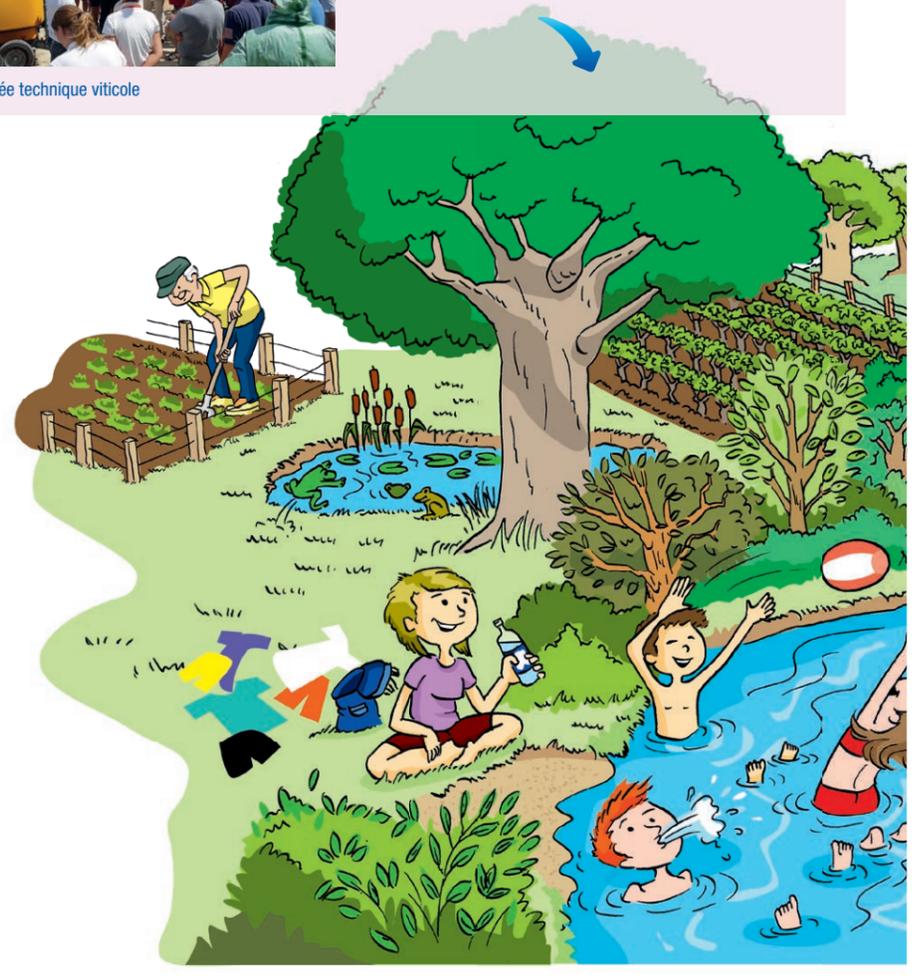
**En savoir +**  
Retrouvez la liste des paysagistes engagés dans la charte « **Objectif Zéro Pesticide** » sur notre **site internet**

## La fédération viticole s'engage vers la fin du désherbage total en vigne



Enherbement des inter-rangs des vignes

La fédération viticole Anjou Saumur s'engage pour l'amélioration de la qualité de l'eau en signant la fin du désherbage total à partir de début 2019. Les inter-rangs des vignes en AOC seront désormais enherbés ou travaillés. Seul le cavillon pourra être désherbé chimiquement, ce qui permettra de diminuer les quantités de désherbants utilisés.



## Des communes arrêtent l'utilisation de pesticides dans les cimetières et sur les terrains de sport



Visite technique pour les agents et élus territoriaux

Certaines communes de notre territoire ont d'ores et déjà arrêté l'utilisation de pesticides dans les cimetières et sur les terrains de sport. Mais de gros efforts restent à fournir et ces nouvelles pratiques sont encore parfois mal perçues. Pour les communes les plus expérimentées comme pour les plus novices, le Syndicat Layon Aubance Louets propose un programme d'actions global : formation à destination des agents de terrains, accompagnement technique, suivi de l'évolution des pratiques, mise en réseau, communication auprès du grand public...



Visuel du panneau de communication dans les cimetières

**En savoir +**  
Retrouvez la liste des communes engagées dans la charte « **d'entretien des espaces publics** » sur notre **site internet**

## Des prescripteurs agricoles et viticoles conseillent en pensant à l'eau



Signature de la charte des prescripteurs en 2013

En 2013, les conseillers et préconisateurs agricoles et viticoles du territoire ont signé la charte « Conseiller en pensant à l'eau, ça coule de source ! ». Ils s'engagent ainsi à intégrer les enjeux de qualité d'eau dans le conseil auprès des agriculteurs et viticulteurs, à promouvoir des pratiques alternatives permettant de réduire ou d'optimiser l'usage des pesticides sans toutefois créer d'impasses techniques, à accompagner les évolutions de pratiques et systèmes agricoles et viticoles, l'engagement dans l'agro-écologie, dans l'agriculture biologique. Le renouvellement de la signature de la charte aura lieu le **6 juillet 2018**.

**En savoir +** Retrouvez la liste des **prescripteurs signataires** sur notre **site internet**



## Des jardineries vous conseillent sur le jardinage au naturel

Depuis 2012, 24 jardineries et magasins de bricolage se sont engagés dans un programme visant à sensibiliser les particuliers aux techniques de jardinage plus respectueuses de l'environnement. Retrouvez tous les trucs et astuces du jardinage au naturel, en vous rendant dans les magasins qui affichent ce logo ou sur notre site internet.

**En savoir +**  
Retrouver la liste des magasins engagés dans la charte « **Jardiner au naturel, ça coule de source !** » sur notre **site internet**

# J'agis pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques !

## Je suis riverain et j'entretiens les bords du cours d'eau sur ma propriété

**Le fonctionnement naturel d'un cours d'eau conduit parfois à la chute d'arbres, à la formation d'embâcles et d'atterrissements sur lesquels peut se développer une végétation. Ces obstacles peuvent parfois nuire au bon fonctionnement de la rivière. Il est donc important de les maîtriser.**

### Rappel de la réglementation sur l'entretien des cours d'eau

Pour les cours d'eau domaniaux (appartenant à l'Etat), tel que le Louet ou le Layon aval (du pont de Chaufond-sur-Layon à sa confluence avec la Loire à Chalonnes-sur-Loire), l'entretien du lit et des ouvrages de navigation est à la charge de l'**Etat** jusqu'en haut de berge. En revanche, l'entretien des berges reste à la charge des **riverains**.

Pour les cours d'eau non domaniaux (privés), tels que l'Aubance, le Petit Louet ou le Layon (jusqu'au pont de Chaufond sur Layon) et leurs affluents, l'entretien du lit jusqu'au milieu de la rivière et des berges est à la charge des **propriétaires** de chaque rive.

### En savoir +

Des **règles pour l'entretien** sont à **respecter**. Consulter le **Guide du riverain** sur notre **site internet** ou nous le commander.



Arbre à retirer



Arbre à laisser

## Je suis jardinier et je n'utilise plus de désherbant chimique

Le glyphosate est le désherbant le plus utilisé dans le monde, entre autres par les particuliers. Il figure parmi les substances les plus détectées dans nos rivières, avec sa molécule de dégradation l'AMPA.

Pourtant, de nombreuses solutions existent pour se passer de désherbant chimique, à commencer par **changer notre regard** sur les « mauvaises herbes ».

Ne sont-elles pas jolies ces chélidones ?

### En savoir +

Retrouvez le **Guide pratique du désherbage sans pesticides** dans votre jardinerie ou consultez-le sur notre **site internet**.



Chélidone ou herbe à verrues



Inscrivez-vous à notre **Newsletter** trimestrielle sur [www.layonaubancelouets.fr](http://www.layonaubancelouets.fr) Pour recevoir toutes les actualités.

Toutes nos actions sont possibles grâce au concours de nombreux partenaires. Consultez la liste sur notre site internet. (rubrique Qui sommes-nous/Les partenaires)

## Contact

Syndicat Layon Aubance Louets - Cellule d'animation du SAGE Layon Aubance Louets

Jouannet - Martigné-Briand - 49540 TERRANJOU

Tél. 02 41 59 86 59 - [contact@layonaubancelouets.fr](mailto:contact@layonaubancelouets.fr) - [www.layonaubancelouets.fr](http://www.layonaubancelouets.fr)

Avec la participation financière de :

